



4051 - Un petit garçon ramasse une pièce d'or perdue

question

Nous étions à la plage quand mon enfant m'a apporté un objet luisant qui s'est révélé être une pièce d'or. Que devons-nous en faire ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si un enfant ou un déséquilibré ramasse un objet perdu, c'est leur tuteur qui les remplace pour ce qui est de l'annonce de l'objet. Le tuteur a l'obligation de récupérer l'objet d'eux car ils ne sont pas habilités à recevoir un dépôt et le garder. Si le tuteur le leur laisse et qu'ils le perdent, c'est le tuteur qui en garantie le remboursement parce qu'il est responsable de la perte. Si le tuteur fait l'annonce de l'objet et que personne ne vient le réclamer, il appartient alors à ceux qui l'ont ramassé comme c'est le cas pour les personnes majeures et saines d'esprit.

Les détails des dispositions qui régissent les objets perdus seront donnés dans le cadre de la réponse à la question n° 5049. Allah le sait mieux.